



Conditions d'éligibilité à la vaccination des enfants de 5 à 11 ans

Le centre de vaccination contre la COVID-19 de l'Hôpital d'Enfants est réservé aux enfants de 5 à 11 ans présentant un risque de forme grave de COVID-19 et aux enfants vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée à risque de forme grave de COVID-19.

Tous les enfants bénéficieront d'un test rapide d'orientation diagnostic sérologique (TROD) en amont de la vaccination. Ce test permettra de déterminer un schéma d'injection en une ou deux doses (3 semaines d'intervalle). Seuls les enfants sévèrement immunodéprimés ne bénéficieront pas de ce TROD. Le nombre de doses (jusque 3) sera déterminé par le médecin référent de leur pathologie.

La présence d'un parent accompagnateur est nécessaire. Le formulaire d'autorisation parentale doit être signé par au moins l'un des 2 parents et remis le jour de la vaccination.

Compte tenu de la rareté et de la complexité de certains patients pédiatriques, la vaccination de certains enfants dont le suivi est réalisé par un médecin expert des pathologies de l'enfant, ne sera réalisée que sur prescription écrite du médecin référent en charge du suivi de l'enfant (*). Renseignez-vous auprès de celui-ci avant la prise de rendez-vous sous risque que la vaccination ne soit pas réalisée par le centre de vaccination suite à un manque d'information sur la pathologie de votre enfant.

A) Enfants de 5 à 11 ans vivant au contact d'une personne à risque de forme grave de COVID-19

B) Enfants à risque de forme grave de COVID-19 :

- a. Cardiaques :
 - i. Cardiopathies congénitales non corrigées
 - ii. Insuffisance cardiaque sévère sous traitement
 - iii. Hypertension artérielle pulmonaire
 - iv. Autres pathologies cardiaques pédiatriques sur prescription du médecin référent (*)
- b. Respiratoires :
 - i. Patients transplantés pulmonaire
 - ii. Insuffisance respiratoire chronique (oxygène au long cours, ventilation invasive ou non-invasive)
 - iii. Bronchopathie (mucoviscidose, dyskinésie ciliaire primitive, dilatation des bronches, dysplasie broncho-pulmonaire, bronchiolite oblitérante, séquelles autres de viroses)
 - iv. Asthme sévère
 - 1. Sous biothérapie

2. Sous forte dose de corticoïdes (500 µg béclométasone ou 200 µg fluticasone) associé à des β2 mimétiques retard
- v. Pathologie interstitielle pulmonaire idiopathique ou associée à une connectivite
- vi. Autre maladies rares pulmonaires sur prescription du médecin référent (*)
- c. Maladies neuro-musculaires ou assimilées
 - i. Maladie neuromusculaire avec atteinte respiratoire (capacité vitale < 70%)
 - ii. Handicap neuro-musculaire sévère
- d. Maladies neurologiques
 - i. Maladies neurologiques auto-immunes
 - ii. Maladies rares sous traitement immunosuppresseur sur prescription du médecin référent (*)
- e. Maladies hépatiques chroniques sur prescription du médecin référent (*)
- f. Maladies métaboliques à risque de décompensation aiguë, sur prescription du médecin référent (*)
- g. Maladies rénales chroniques
 - i. Dialyse et transplantation
 - ii. Patients sous traitement immunosuppresseur
 - iii. Insuffisance rénale sévère sur prescription du médecin référent (*)
- h. Maladies inflammatoires ou auto-immunes
 - i. Connectivite juvénile sous traitement continu
 - ii. Arthrites chroniques juvéniles sous traitement continu
 - iii. Maladies auto-inflammatoires
 1. Inflammosome IL1 : fièvre méditerranéenne, déficit en mévalonate kinase, cryopyrinopathies
 2. Interféronopathies : syndrome Aicardi-Goutières, COPA, SAVI
 3. Syndrome PFAPA
 - iv. Tout autre syndrome auto-inflammatoire sur prescription du médecin référent (*)
- i. Tumeurs solides et hémopathies malignes sur prescription du médecin référent (*)
 - i. Tumeurs solides en cours de traitement
 - ii. Leucémies en cours de traitement d'entretien
 - iii. Patients transplantés de la moelle
- j. Déficit immunitaire primitif ou secondaire sur prescription du médecin référent (*)
- k. Drépanocytose
- l. Trisomie 21
- m. Diabète déséquilibré (HbA1c > 8% sur 2 prélèvements successifs espacés de 3 mois)
- n. Obésité
 - i. Obésité pathologique avec IMC supérieur normes IOTF 30
 - ii. Sur-poids (IMC > IOTF 25) avec une comorbidité (apnée du sommeil, complication orthopédique, HTA...)